

## RÉSUMÉ

1. L'économie des États-Unis s'est en grande partie remise de la récession des années 2007-2009. La croissance du PIB a été constante, quoique d'une ampleur réduite par l'affaiblissement de la demande d'importations sur le marché intérieur. Pendant la majeure partie de la période considérée, la consommation privée, principale composante du PIB des États-Unis, a continué de progresser régulièrement à mesure que le marché du travail s'améliorait, que le revenu disponible des particuliers augmentait et que les ressources des ménages s'étoffaient du fait de la hausse des prix de l'immobilier et du cours des actions. Les investissements intérieurs privés et les exportations ont également bien progressé et contribué à cette évolution globalement positive du rythme de croissance.

2. Le récent essor de la production d'huile et de gaz de schiste aux États-Unis a eu des répercussions sur différents aspects de l'économie: il a fait baisser les prix de l'énergie et contribué à réduire les coûts de production du secteur manufacturier, qui est devenu un important pourvoyeur d'emplois. Le déficit des opérations courantes est tombé à son niveau le plus bas en quatre ans en 2013 suite à la forte réduction du déficit du commerce du pétrole, qui représente près de la moitié du déficit total du commerce des marchandises et des services. Le commerce des marchandises a poursuivi sa croissance pendant la période considérée et les exportations ont atteint un niveau historique en 2013, mais les importations ont reculé pour la première fois en cinq ans. Les États-Unis restent le premier exportateur mondial de services et le solde positif de leur balance commerciale a augmenté pendant la période à l'examen.

3. Les politiques macroéconomiques ont continué de soutenir activement l'économie américaine, en vue de dynamiser la croissance et l'emploi. Des mesures ont été prises pour corriger l'important déficit budgétaire causé par les politiques expansionnistes mises en place pendant la récession; et bien que certaines politiques monétaires non conventionnelles aient été maintenues, la Réserve fédérale a annoncé en décembre 2013 qu'elle commencerait à lever progressivement ses mesures d'assouplissement quantitatif.

4. Les États-Unis sont restés le principal destinataire unique de l'investissement étranger direct dans le monde, bien que les flux entrants aient baissé ces deux dernières années. Pour contrer cette tendance, le gouvernement maintient ou continue d'établir des programmes de promotion de l'investissement étranger. Le programme SelectUSA de 2011 continue de servir de plate-forme centralisée pour attirer et retenir les investissements, et le programme "Make it in America" de 2012 est conçu pour accélérer la relocalisation, c'est-à-dire rapatrier les investissements et les emplois aux États-Unis.

5. L'un des plus importants faits nouveaux en matière de politique commerciale survenu pendant la période considérée a été l'adoption, le 7 février 2014, de la nouvelle Loi sur l'agriculture qui marque un changement radical de la politique agricole pour certains produits de base. Deux piliers historiques du soutien au marché des produits laitiers – le soutien des prix et les subventions à l'exportation – ont été supprimés. La nouvelle Loi sur l'agriculture supprime le système des versements directs découplés, pierre angulaire de la politique agricole des États-Unis depuis la fin des négociations du Cycle d'Uruguay, et réforme les programmes de soutien par produit basés sur les prix et sur le revenu. La nouvelle Loi sur l'agriculture abandonne les versements découplés au profit d'instruments de type primes de complément liés aux prix courants, comme les programmes récemment établis de couverture du manque à gagner (PLC) et de couverture des risques agricoles (ARC). La Loi sur l'agriculture de 2014 poursuit le processus d'abandon à long terme des versements traditionnels octroyés pour les produits agricoles, la conservation, et les cas de catastrophes naturelles au profit d'une assurance-récolte subventionnée.

6. Le cadre principal de la politique commerciale des États-Unis n'a pas subi de modification majeure, mais certaines mesures ont été déployées par l'Administration pour renforcer les moyens de faire respecter les intérêts commerciaux du pays, par l'intermédiaire du Centre interinstitutions pour la protection des intérêts commerciaux des États-Unis, et pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages et la pêche illégale, grâce à l'établissement d'équipes spéciales et de politiques ou stratégies connexes. Le mandat pour la promotion des échanges commerciaux (TPA) reste échu depuis 2007. Bien que le Congrès se soit efforcé de le renouveler pendant la période à l'examen, aucune législation en ce sens n'a été adoptée à ce jour.

7. Les États-Unis continuent d'appliquer le traitement NPF à la majorité de leurs échanges commerciaux, mais 22% environ des importations entrent dans le pays dans le cadre d'ALE ou de régimes préférentiels unilatéraux. Les importations admises dans le cadre des ALE ont légèrement augmenté pendant la période à l'examen, tandis que les importations admises dans le cadre de programmes préférentiels unilatéraux ont reculé, en partie du fait de l'expiration du schéma SGP et de l'ATPA/ATPDEA en juillet 2013. À ce jour, le Congrès n'a pas redonné son autorisation pour ces programmes et aucun nouvel ALE n'a été conclu pendant la période à l'examen.

8. Pour ce qui est des politiques visant les importations, les faits nouveaux relatifs aux mesures de facilitation des échanges comprennent la mise en œuvre progressive d'un guichet unique, l'expansion des programmes d'admission simplifiée, et la création de nouveaux programmes d'opérateurs de confiance ou l'expansion de ceux qui existent déjà. S'agissant des interdictions ou des restrictions à l'importation, quelques nouvelles mesures ont été mises en place pendant la période considérée. Les cadres juridique et réglementaire pour les droits de douane, les règles d'origine, les licences d'importation, l'évaluation en douane et les autres impositions frappant les importations sont demeurés inchangés pendant la période à l'examen.

9. Les faits nouveaux relatifs aux exportations incluent l'Initiative sur la réforme du contrôle des exportations, qui vise à établir un nouveau système de contrôle des exportations comprenant un organisme unique chargé du contrôle et une liste de contrôle unique; et à créer le programme NEI/NEXT, qui succède à l'Initiative nationale pour les exportations et vise à instaurer un cadre stratégique pour continuer à soutenir et promouvoir les exportations. Les États-Unis continuent de maintenir un certain nombre d'organismes ou de programmes pour soutenir les exportations, comme l'Ex-Im Bank pour le crédit à l'exportation et l'Overseas Private Investment Corporation pour le financement du développement.

10. Le régime réglementaire régissant les mesures correctives commerciales est demeuré sensiblement inchangé pendant la période considérée, exception faite de quatre modifications concernant certains règlements en matière de mesures antidumping, des règlements internes relatifs aux communications, la sélection des entreprises interrogées dans le cadre des procédures de réexamen administratif, et la pratique relative aux économies autres que de marché. Le nombre d'enquêtes antidumping et d'enquêtes en matière de droits compensateurs a augmenté, avec une forte hausse en 2013, notamment au sujet des produits métallurgiques. En revanche, les sauvegardes n'ont pas été utilisées; la réglementation est restée inchangée et aucune enquête n'a été ouverte dans ce domaine.

11. Les États-Unis revoient actuellement leurs pratiques en matière de réglementation OTC et SPS en ce qui concerne l'utilisation de normes consensuelles volontaires dans les règlements techniques et les marchés publics fédéraux. La Loi sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires de la FDA, qui constitue une réforme majeure de la législation sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des aliments pour animaux, est entrée en vigueur en 2011 et la FDA est sur le point d'élaborer des règlements pour appliquer certains des éléments clés de cette nouvelle loi.

12. Les États-Unis ont maintenu leur position dominante dans le commerce lié aux DPI, comme l'ont montré leurs recettes au titre des redevances et des droits de licence, qui ont représenté 43% du total mondial en 2012. Le régime de la propriété intellectuelle des États-Unis est l'un des plus aboutis et des mieux établis du monde, mais le caractère évolutif de la propriété intellectuelle dans l'économie des États-Unis a entraîné divers changements au cours de la période considérée, dont 21 modifications législatives, des réformes de la réglementation en matière de brevets, une stratégie visant à limiter les effets du vol de secrets commerciaux américains et le Plan stratégique conjoint de 2013 sur les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

13. Le secteur des services continue de jouer un rôle important dans l'économie des États-Unis et plusieurs sous-secteurs ont fait l'objet de réformes pendant la période considérée. Un certain nombre de normes prudentielles renforcées relatives aux services financiers ont été établies, y compris en matière de liquidités, de gestion du risque, et de capital, dans le but de renforcer la supervision et la réglementation des établissements financiers. En vertu de ces nouvelles règles, les banques étrangères détenant des actifs des États-Unis d'au moins 50 milliards de dollars EU sont tenues d'établir des sociétés de portefeuille intermédiaires pour leurs opérations financières aux États-Unis et de respecter, à quelques exceptions près, les mêmes normes en matière de capital, de liquidités et autres que celles s'appliquant aux sociétés de portefeuille bancaires

américaines d'une taille comparable. Les banques nationales seront tenues de le faire d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et les banques étrangères d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les établissements financiers américains en général ont consolidé leur position durant ces dernières années. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires dans certains domaines, y compris en ce qui concerne les banques "trop grandes pour faire faillite" qui reçoivent une subvention implicite d'environ 70 milliards de dollars EU.

14. Au cours de la période à l'examen, les États-Unis ont éliminé la politique relative aux règlements internationaux afin de moderniser ses règles en matière de téléphonie internationale, de réduire encore le prix des appels internationaux, et de promouvoir la concurrence. Des mesures ont également été prises pour réformer le service universel et le régime de compensation entre opérateurs afin de mettre à disposition du consommateur, à des prix abordables, des services de téléphonie vocale et large bande, sur les réseaux fixe et mobile. De plus, de nouvelles règles pour un Internet ouvert devraient être adoptées avant la fin de 2014, dans le but d'améliorer la transparence, de rétablir la règle de non-blocage, avec certaines précisions, et d'exiger des fournisseurs d'accès fixe (et éventuellement mobile) à large bande qu'ils veillent à ce que leurs pratiques soient raisonnables sur le plan commercial.

15. Le cadre institutionnel et juridique concernant le transport maritime n'a pas changé récemment. Le cabotage de marchandises et de passagers reste soumis aux restrictions énoncées à l'article 27 de la Loi de 1920 sur la marine marchande (Loi Jones). Les États-Unis financent divers programmes de sécurité maritime visant à protéger la flotte battant pavillon américain et les chantiers navals du pays, comme le Programme de sécurité maritime. Des projets d'infrastructures portuaires sont aussi admis à bénéficier d'un soutien. Les États-Unis entendent remédier au problème de la congestion des ports en doublant la capacité de manutention des marchandises dans tous les grands ports d'ici à 2020.

16. Les États-Unis sont de loin le plus important marché de services de santé, avec des dépenses totales dépassant 2 500 milliards de dollars EU en 2010. Les dépenses privées ont atteint 1 200 milliards de dollars EU environ, et les dépenses par habitant à peu près 8 000 dollars EU. Le marché de l'assurance-maladie est aussi le plus grand du monde, puisqu'il assure et finance une part proportionnellement beaucoup plus grande des dépenses de santé que les autres pays développés où dominent les systèmes de sécurité sociale publics. Le principal changement réglementaire récent a été la Loi de 2010 sur la protection des patients et les soins de santé abordables (PPACA), dont les dispositions devraient prendre effet entre 2010 et 2015. La Loi a pour objet d'augmenter considérablement le nombre de personnes couvertes et à améliorer les conditions de couverture pour tous les individus assurés. Elle aura donc un effet sur l'offre et la demande de services de soins de santé et d'assurance-maladie et, partant, des répercussions sur les échanges. Les États-Unis sont l'un des rares Membres de l'OMC ayant souscrit des engagements de grande ampleur dans le cadre de l'AGCS dans le domaine des services de santé.

17. L'industrie audiovisuelle des États-Unis est la plus importante au monde, avec des recettes (2011) d'environ 46 milliards de dollars EU pour le segment de la production et de la distribution de films, 161 milliards de dollars EU pour le segment de la télévision (y compris les stations de télévision hertzienne, la télévision par câble, la télévision par satellite et la distribution de vidéos en ligne), 18 milliards de dollars EU pour le segment de la radio et 8 milliards de dollars EU pour le segment de la musique (production et distribution d'albums). Les exportations dépassent largement les importations et il en va de même pour les ventes extérieures des filiales étrangères (ventes effectuées par les filiales de sociétés américaines établies à l'étranger) par rapport aux ventes intérieures des filiales étrangères. Les aspects des services audiovisuels relatifs au commerce sont relativement stables et le seul fait nouveau important survenu durant la période à l'examen a été l'assouplissement, par la Commission fédérale des communications (FCC) de la politique en matière de participation étrangère conformément aux engagements pris dans le cadre de l'AGCS et des ALE.